

COLLECTIF CITOYEN THEXOIS
1 impasse de KERCROIX
56450 THEIX

Monsieur le Maire de THEIX

Le jeudi 17 septembre le Collectif Citoyen de Theix s'est réuni avec comme ordre du jour une discussion sur la fusion THEIX NOYALO. Ainsi que nous vous l'avions annoncé vous trouverez ci dessous les questions que nous avons évoquées.

1 SUR LA FORME

Les membres du collectif regrettent le manque de débats et d'informations sur le sujet de la fusion des 2 communes. La communication, à ce jour, est vraiment réduite au strict minimum et la rapidité de la procédure ne permettra pas aux citoyens des deux communes de se prononcer en toute connaissance. Cependant nous espérons que cet essai de démocratie locale amènera une pratique plus régulière de consultation des habitants grâce à une méthodologie perfectible.

2) SUR LE FONDS

Qu'ils soient favorables ou non au regroupement des communes, les électeurs voient de nombreuses questions rester en suspens ou tout simplement « oubliées ».

- Nous avons bien compris qu'il s'agit d'un mariage de raison et d'argent mais y a t-il un **véritable projet commun de vivre ensemble**? Déjà, la dénomination de la nouvelle commune retenue dans la Charte signée fait que les citoyens continueront à s'identifier par leur commune ancienne. On aurait pu faire une consultation des habitants pour le nom de la commune comme pour le nom des habitants.
- **La charte signée n'ayant aucune valeur juridique**, elle n'est au mieux qu'une déclaration d'intention qui n'obligera pas la nouvelle équipe.
- A priori l'aspect principal de la fusion est la perception en dotation de l'état de **955 000€** sur 3ans mais ensuite ? Quelle sera la transition? Chute brutale ou lissage dans le temps?
- Par ailleurs **225 000€** de cette manne disparaît déjà au nom de l'harmonisation fiscale.
- Le maire de NOYALO a, lors de la réunion publique, préempté le solde de cette recette pour les travaux prévus sur Noyalo (dont la réfection du réseau d'assainissement). La question se pose donc de l'intérêt **pour les habitants de THEIX à cette fusion**?
- **Un inventaire a t-il été réalisé sur l'état du patrimoine** qui sera intégré dans le patrimoine de THEIX (état des bâtiments publics, des matériels...)
- La charte élude aussi **les coûts annexes** : changement de logos, site internet, papier à entête.. et qu'en est-il des urnes électroniques qui sont maintenant abandonnées, alors que Noyalo est resté au système classique?
- **Plus important** encore: la commune de NOYALO a très peu de **logements sociaux**. La commune actuelle de THEIX est déjà pénalisée en raison de son nombre insuffisant de logement sociaux. Vu le faible nombre de logement sociaux sur Noyalo, il est vraisemblable

que la pénalisation sera encore plus forte. Et y aura t-il une zone sans logements sociaux (NOYALO) et donc une plus forte concentration sur THEIX?

- Quelles sont les incidences financières sur **le fonctionnement du CCAS**? Rien dans la Charte!
- A quelle échéance est-il prévu de réviser les PLU, car cela nous semble indispensable, pour construire le fameux projet commun.
- **Quels sont les avantages pour une commune à dépasser les 10000 habitants?**
- Il faudra aussi se poser la question d'un collège public au delà de ce seuil et réfléchir à une implantation même si la décision de principe appartient au Conseil Départemental.
- En matière de **démocratie participative** le maintien de 2 commissions de l'urbanisme paraît être pour le moins discutable. La **période de transition est aussi trop longue** pour que les économies d'échelle soient perceptibles.
- La Charte ne dit pas un mot sur la politique de **transport** entre les deux bourgs, ni sur l'**accès aux différents services**, notamment scolaires, des habitants de KERENTRE (ou plus tard de BRESTIVAN). Quels seront les droits d'accès aux différents équipements selon l'origine géographique des habitants ?
- En 2016 **le contrat de concession pour assainissement de l'eau potable** pour les 2 communes arrive à échéance. C'est une occasion de renégocier un contrat plus favorable aux habitants des 2 communes voire de s'interroger, comme de nombreuses communes l'ont fait, sur une reprise en régie du service de l'eau. Notons au passage que, en dehors de la fusion qui nous intéresse ici, cette question de l'eau devrait impérativement faire l'objet d'un débat démocratique.
- Quelle sera le montant et l'objet de l'enveloppe qui sera attribuée chaque année à la commune déléguée pour régler ses plus ou moins menues dépenses ?

Il y a encore d'autres questions, mais pour l'essentiel nous n'avons pas perçu de véritable projet commun pour créer une vraie vie commune. Les membres du collectif ne souhaitent pas non plus que le dispositif « voisins vigilants » déjà en place sur NOYALO soit imposé à THEIX.

En vous remerciant de prendre en compte nos interrogations, nous vous informons que ce courrier est mis en ligne sur notre site, ainsi que le seront vos réponses éventuelles. Tout cela peut être repris par la presse avec la liberté qui lui est due?

Theix le 21/09/2015

André HOUEL
Pour le Collectif Citoyens Thexoïs